Élections sénatoriales 2026 - Français·es de l'étranger

LA NOUVELLE FRANCE PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES

NOTRE PROGRAMME DE MANDAT

CONSTRUIT COLLECTIVEMENT À PARTIR DE L'AVENIR EN COMMUN
ET DES RÉALITÉS CONSTATÉES PAR LES ÉLU·ES CONSULAIRES.

FIDÈLE AU PROGRAMME DU NOUVEAU FRONT POPULAIRE

LA FRANCE INSOUMISE

GÉNÉRATION·S le mouvement



NOTRE LISTE
LE VOTE UTILE À GAUCHE

INDEX

INDEX 1
PRÉAMBULE 2
LA NOUVELLE FRANCE EST DÉJÀ LÀ 2
NOS PRIORITÉS 4
NOS ENGAGEMENTS PRIORITAIRES 4
PROGRAMME DÉTAILLÉ 5
NOS AXES POUR UN MANDAT UTILE 5
AXE 1 6
RECONSTRUIRE LE SERVICE PUBLIC CONSULAIRE 6
AXE 2 8
FAIRE DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS UN DROIT ACCESSIBLE 8
AXE 3 11
ASSURER UNE PROTECTION SOCIALE MINIMALE POUR LES COMPATRIOTES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ 11
AXE 4 13
GARANTIR LA CONTINUITÉ DES DROITS ET UN RETOUR EN FRANCE DANS DE BONNES CONDITIONS 13
AXE 5 15
FAIRE VIVRE UNE FRANCOPHONIE DES PEUPLES 15
AXE 6 17
ORGANISER LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE DU RÉSEAU EXTÉRIEUR 17
AXE 7 19
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES PATRIARCALES ET LES DISCRIMINATIONS : PROTÉGER LES COMPATRIOTES 19
AXE 8 21
PORTER LA PAIX, LE DROIT INTERNATIONAL ET UNE DIPLOMATIE NON-ALIGNÉE 21
AXE 9 24
RÉPONDRE À L'URGENCE DÉMOCRATIQUE 24
LE MANDAT SÉNATORIAL 26
UNE MÉTHODE DE TRAVAIL VÉRIFIABLE 26
CONCLUSION : 28
LA NOUVELLE FRANCE EST LÀ ! 28

PRÉAMBULE

LA NOUVELLE FRANCE EST DÉJÀ LÀ

Des millions de Françaises et de Français vivent hors du territoire national. L'installation à l'étranger n'est plus réservée à quelques diplomates, militaires ou cadres en mission. Elle concerne des étudiant·es, des salarié·es, des indépendant·es, des retraité·es, des familles binationales, des enseignant·es, des chercheur·euses, des artistes ou des responsables associatifs. Elle concerne aussi toutes celles et ceux qui sont nés et ont grandi à l'étranger.

Cette France ne fait pas que circuler entre plusieurs pays : elle y grandit, y travaille et y fonde des familles. Elle n'est pas une périphérie, mais une composante de la France contemporaine, mobile, plurielle et durablement liée au reste du monde.

Pourtant, un paradoxe s'aggrave : tandis que cette population augmente et se diversifie, les services publics qui lui sont consacrés s'affaiblissent. Entre 2007 et 2021, les effectifs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont diminué drastiquement, alors que le nombre de Français·es établi·es hors de France a plus que doublé. Les conséquences sont concrètes : consulats fermés ou éloignés, ruptures de droits sociaux, difficultés de retour, frais de scolarité élevés, représentation politique essentiellement consultative et fortes inégalités dans l'accès aux démarches administratives.

Notre point de départ est simple : vivre hors de France ne doit jamais signifier vivre avec moins de République. L'égalité ne consiste pas à appliquer partout des procédures identiques, mais à garantir partout un accès effectif aux mêmes droits, en tenant compte des distances, des fuseaux horaires, des systèmes sociaux locaux et de la diversité des parcours.

Ce programme reprend les trois urgences qui se sont imposées dans notre consultation des élu·es consulaires et des représentant·es d'associations :

1. L'urgence sociale
2. L'urgence démocratique
3. L'urgence environnementale

Il y ajoute les conditions nécessaires à leur mise en œuvre : un service public consulaire de proximité, une école accessible, une protection réelle contre les violences, les discriminations et les atteintes aux droits des enfants, la continuité des droits sociaux jusqu'au retour en France et une politique internationale fondée sur la paix et le droit.

QUELQUES REPÈRES

Repère	Donnée de cadrage
Population	1 784 975 personnes étaient inscrites au Registre au 31 décembre 2025. L'inscription étant facultative, le ministère estime à environ 2,5 millions le nombre total de Français·es établi·es hors de France.
Réseau consulaire	208 postes consulaires dans près de 140 pays et 506 agences consulaires, financés par le programme 151 pour un budget effectif de 139,5 millions d'euros en 2025, hors dépenses de personnel, désormais rattachées au programme 105.
Représentation	433 conseiller·es et 77 délégué·es élu·es en mai 2026. L'Assemblée des Français·es de l'étranger compte 90 membres. 11 député·es représentent les Français·es établi·es hors de France.
Sénat	Douze sièges au Sénat représentent la population française établie hors de France. Six sièges sont renouvelés le 27 septembre 2026.
Participation	En 2026, pour les élections consulaires : 11,94 % de participation par internet et 2,05 % à l'urne ; 328 bureaux de vote ouverts.
Éducation	À la rentrée de septembre 2026, 640 établissements implantés dans 140 pays accueillent plus de 400 000 élèves. Le réseau assure le service public d'éducation des enfants Français et contribue à la coopération éducative et au rayonnement de la langue française.

NOS PRIORITÉS

NOS ENGAGEMENTS PRIORITAIRES

Nos engagements correspondent à des leviers réels du Sénat : vote du budget, propositions de loi, amendements, missions de contrôle, auditions et suivi des conventions internationales.

1. Reconstruire un service public consulaire de proximité

Augmenter les moyens humains et matériels du service consulaire et des tournées consulaires, et réduire les délais de traitement afin d'assurer un service public de proximité et de qualité. Maintenir une voie d'accès humaine pour toutes les démarches essentielles.

2. Garantir la continuité des droits et le retour en France dans de bonnes conditions

Supprimer le délai de carence et ouvrir immédiatement les droits à l'Assurance maladie au retour, simplifier les retraites internationales et garantir le droit au compte bancaire.

3. Garantir une protection sociale minimale

Renforcer les aides consulaires et les organismes locaux d'entraide, et garantir un financement pérenne des missions de service public de la CFE, notamment pour financer la catégorie aidée et garantir l'accès de toute personne française sans limite d'âge ni questionnaire médical.

4. Faire de l'enseignement français un droit accessible

Rééquilibrer le réseau et garantir son pilotage public contre sa marchandisation. Plafonner le reste à charge selon les revenus, refondre les bourses et renforcer l'école inclusive, le CNED et les programmes FLAM.

5. Faire vivre une francophonie des peuples

Reconstruire le réseau culturel public, soutenir la création et la circulation des œuvres, défendre le plurilinguisme et associer pleinement les sociétés civiles à nos coopérations. Faire du français une langue commune au service de la culture, de la paix et de l'émancipation, et non un instrument de domination.

6. Planifier la bifurcation écologique

Soutenir les projets locaux de résilience et mettre fin aux soutiens publics français aux projets fossiles à l'étranger. Défendre la justice climatique et le droit international de l'environnement en s'appuyant sur l'expérience des Français·es établis hors de France.

7. Protéger face aux violences et aux discriminations et défendre la protection de l'enfance

Mettre en place un protocole mondial, un fonds d'urgence et des partenariats locaux pour les victimes de violences, les personnes discriminées, les publics vulnérables et les mineurs.

8. Revendiquer le non-alignement et l'indépendance de la France face aux impérialismes et faire respecter le droit international

Défendre une diplomatie non-alignée, le droit international et la fin du génocide à Gaza : embargo sur les armes, suspension de l'accord d'association UE-Israël et soutien à la Cour pénale internationale et à la Cour internationale de Justice.

9. Donner du pouvoir aux élu·es consulaires et renforcer l'Assemblée des Français·es de l'étranger

Accorder aux élu·es consulaires un droit de saisine, de réponse et des compétences sur une partie des crédits locaux. Garantir à l'AFE un budget propre, un secrétariat permanent et un appui juridique. Demander l'inscription à l'ordre du jour des deux assemblées de toute résolution adoptée à l'unanimité par l'AFE.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

NOS AXES POUR UN MANDAT UTILE

1. Service public consulaire : reconstruire le service public consulaire en programmant les moyens et en maintenant un accès humain aux services

2. Éducation : faire de l'enseignement français un droit accessible

3. Protection sociale : assurer une protection sociale minimale pour les compatriotes en situation de précarité

4. Sécurité sociale et retour : garantir la continuité des droits et un retour en France dans de bonnes conditions (santé, retraites, comptes bancaires)

5. Francophonie : faire vivre une francophonie des peuples

6. Écologie : planifier la bifurcation écologique

7. Lutte contre les violences patriarcales et les discriminations : protéger les compatriotes

8. Droit international : revendiquer le non-alignement et l'indépendance de la France face aux impérialismes et faire respecter le droit international

9. Démocratie : donner un pouvoir réel aux citoyen·nes, aux conseils consulaires et à l'Assemblée des Français·es de l'étranger

AXE 1

RECONSTRUIRE LE SERVICE PUBLIC CONSULAIRE

Reconstruire le service public consulaire en programmant les moyens et en maintenant un accès humain aux services

Les consulats assurent des missions régaliennes et sociales essentielles : état civil, titres d'identité, nationalité, élections, protection consulaire, aide aux personnes en difficulté et gestion des crises. Le réseau doit être organisé à partir des besoins réels des usagers, et non selon une logique comptable de réduction des implantations.

Les moyens budgétaires, la présence humaine et la qualité réelle du service rendu constituent un seul et même sujet : l'accès humain au service public n'est pas une option séparée, il est la conséquence concrète des moyens alloués. Le numérique peut simplifier les démarches, mais il ne doit pas remplacer le service public. Une procédure entièrement dématérialisée exclut de fait les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, celles qui maîtrisent mal les outils numériques et celles qui ne disposent pas d'une connexion stable.

PROPOSITIONS

1. **Augmenter les crédits des programmes 151 et 105.** Rétablir les moyens nécessaires à l'administration des Français·es, à l'action sociale, aux élections, aux bourses scolaires et au soutien associatif.
2. **Garantir une voie d'accès humaine.** Maintenir un accueil physique ou téléphonique pour toutes les démarches essentielles, avec un dispositif prioritaire pour les urgences, le handicap et les personnes vulnérables. Le développement de *France Consulaire* doit être encouragé, mais il ne peut justifier un recul des services « physiques ».
3. **Renforcer l'organisation de tournées consulaires régulières.** Assurer la collecte des demandes de titres, l'état civil, l'information sociale et l'inscription électorale dans les zones éloignées du poste consulaire.

4. **Renforcer les agences consulaires.** Attribuer aux consuls honoraires des moyens, des formations et des outils adaptés, sans leur transférer des missions qui doivent rester exercées par des agents publics.
5. **Étendre et améliorer France Consulaire.** Garantir des horaires couvrant les principaux fuseaux, un suivi des demandes et la possibilité d'être orienté vers le poste compétent sans recommencer la démarche.

AXE 2

FAIRE DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS UN DROIT ACCESSIBLE

Faire de l'enseignement français un droit accessible

L'enseignement français à l'étranger remplit deux missions légitimes : assurer la continuité du service public de l'éducation pour les enfants français et contribuer à la coopération éducative ainsi qu'au rayonnement de la langue française. Cet équilibre est aujourd'hui fragilisé par une politique de développement à marche forcée, qui a privilégié l'augmentation du nombre d'établissements et d'élèves sans garantir les moyens publics nécessaires (le rapport d'information du Sénat, n° 829 (2025-2026), déposé le 1er juillet 2026, constitue une analyse pertinente de la situation actuelle de l'AEFE).

Fixé sans concertation suffisante ni financement à la hauteur, l'objectif Cap 2030 a favorisé une croissance principalement portée par les établissements partenaires, tandis que le poids des pensions civiles absorbait une part croissante du budget de l'Agence. Les contributions décidées dans l'urgence ont été répercutées sur les frais de scolarité, faisant peser sur les familles les conséquences du désengagement de l'État. Dans le même temps, les établissements en gestion directe de l'AEFE, qui génèrent des ressources importantes pour l'Agence, ont été empêchés de croître, la privant de ressources nécessaires au financement du réseau, comme le démontre le rapport d'information n° 3055 de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur la situation budgétaire et les perspectives de l'AEFE, déposé le 8 juillet 2026.

L'éducation n'est pas un marché. Avant toute nouvelle extension, il faut consolider les établissements existants, garantir la qualité pédagogique, stabiliser les équipes et rendre les frais prévisibles et supportables. L'ambition du réseau doit se mesurer à sa capacité à accueillir toutes les familles, et non au seul nombre d'établissements homologués. L'enseignement français ne se réduit d'ailleurs pas au réseau homologué : le CNED, les programmes FLAM, les filières bilingues, les francophonies locales et l'éducation populaire relèvent du même droit à une éducation en français, accessible à chaque enfant quel que soit son lieu de vie.

PROPOSITIONS

1. **Rééquilibrer le développement du réseau.** Réorienter Cap 2030 afin de garantir une véritable politique publique d'enseignement français, pilotée selon les besoins des familles, la qualité pédagogique et les moyens publics disponibles, et non une croissance fondée sur la marchandisation.

2. **Donner la priorité aux EGD et réinvestir dans le service public.** Donner la priorité à l'extension et à la création d'établissements en gestion directe. Renforcer ainsi l'ossature publique du réseau, garantir les ressources nécessaires au financement des personnels détachés et assurer la péréquation entre établissements.
3. **Réaffirmer la primauté du service public.** Placer l'AEFE sous la tutelle conjointe du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de réintégrer dans le budget du ministère de l'Éducation nationale les cotisations de pensions civiles des professeur·es détaché·es dans le réseau, et de faire peser les impératifs éducatifs, sociaux et pédagogiques autant que les objectifs diplomatiques.
4. **Garantir un financement pluriannuel.** Inscrire les crédits de l'AEFE dans une trajectoire de trois ans liée à son contrat d'objectifs et de moyens, et interdire les transferts de charges imprévus vers les établissements et les familles.
5. **Reprendre en charge les pensions civiles.** Engager, dès le prochain budget, la compensation par l'État des pensions civiles des personnels de l'Éducation nationale détachés à l'AEFE et suspendre les mesures de transfert de ces charges aux familles.
6. **Rendre les comptes transparents.** Mettre en place une comptabilité analytique, publier les coûts par mission, clarifier les trésoreries immobilisées et rendre compte de la valeur des services facturés aux établissements.
7. **Instaurer un bouclier tarifaire.** Plafonner le reste à charge selon un barème progressif fondé sur les revenus et la composition du foyer, après déduction des bourses, afin qu'aucune famille ne consacre une part excessive de ses revenus aux frais de scolarité.
8. **Refondre les bourses scolaires.** Mieux adapter les enveloppes à l'inflation, aux taux de change et au coût de la vie dans chaque pays, réduire les effets de seuil, mieux prendre en compte les classes moyennes et réexaminer rapidement les dossiers après une perte de revenu, une séparation ou une crise. Instaurer comme critère principal d'attribution le reste à charge des familles, c'est-à-dire le rapport entre les frais de scolarité et leurs revenus. Réviser les critères applicables aux familles monoparentales lorsque l'un des parents n'acquitte pas de manière récurrente la pension fixée par une décision de justice.
9. **Mesurer le non-recours et les départs du réseau.** Informer les conseils consulaires du nombre d'enfants Français non scolarisés dans le réseau, du nombre de désinscriptions et de leurs motifs, notamment financiers, afin d'ajuster la carte scolaire, les bourses et les dispositifs alternatifs.
10. **Investir d'abord dans les établissements existants.** Rétablir la capacité d'emprunt de l'AEFE pour moderniser les établissements en gestion directe, rénover les bâtiments, les adapter au changement climatique et garantir leur accessibilité.
11. **Stabiliser les équipes pédagogiques.** Préserver les personnels détachés dans les zones où ils sont indispensables, permettre des détachements jusqu'à neuf ans et mieux accompagner leur retour afin d'éviter une rotation permanente des équipes.

12. **Protéger les personnels de droit local et développer la formation.** Garantir leur représentation dans les instances, faire respecter leurs droits sociaux et syndicaux, et conditionner l'homologation à un plan de formation continue adapté à chaque zone.
13. **Démocratiser la gouvernance du réseau.** Créer une instance permanente de concertation associant parents, personnels, élèves, anciens élèves, élu·es consulaires et associations FLAM. Publier en amont les perspectives budgétaires, les évolutions d'effectifs et les créations ou suppressions de postes.
14. **Financer pleinement l'école inclusive.** Désigner une maison départementale des personnes handicapées référente pour les Français de l'étranger, accélérer l'ouverture des droits, prendre en charge les accompagnants et sécuriser leur intervention par des conventions associant la famille, l'établissement et l'accompagnant.
15. **Garantir des solutions à tous les enfants hors du réseau.** Garantir l'accès au CNED réglementé à tout élève Français attestant d'un éloignement géographique d'un établissement homologué. Renforcer les bourses existantes pour garantir la gratuité pour les familles modestes et instaurer une tarification progressive selon les ressources. Assurer aux associations FLAM un financement pluriannuel tenant compte des effectifs accueillis, des besoins sociaux et des coûts locaux.
16. **Refuser la marchandisation et conditionner l'homologation à la qualité et aux droits.** Mettre fin à la logique de marchandisation de l'enseignement français à l'étranger en instaurant une régulation stricte de l'homologation pour privilégier la qualité pédagogique, l'accessibilité sociale et la souveraineté du modèle éducatif français. Exiger des établissements partenaires des obligations vérifiables en matière de niveau pédagogique, de formation, de frais, de gouvernance, d'inclusion, de mixité sociale, de droit du travail et de transparence financière.
17. **Développer l'accompagnement à l'orientation.** Organiser des permanences en ligne adaptées aux fuseaux horaires et associer les établissements, les élu·es consulaires et les services universitaires.
18. **Accompagner les enseignant·es de Français.** Proposer des formations, des ressources, des échanges de pratiques et un appui à la structuration de réseaux professionnels.
19. **Valoriser toutes les francophonies.** Associer davantage les acteurs culturels, artistes et binationaux aux Alliances françaises, Instituts français et services de coopération, et développer des ressources culturelles et éducatives numériques libres.

AXE 3

ASSURER UNE PROTECTION SOCIALE MINIMALE POUR LES COMPATRIOTES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Assurer une protection sociale minimale pour les compatriotes en situation de précarité

Les aides sociales consulaires demeurent inégales selon le pays de résidence et les systèmes locaux ne répondent pas toujours aux besoins fondamentaux. Les situations les plus difficiles concernent souvent les personnes âgées isolées, les familles monoparentales, les personnes handicapées et les foyers sans assurance locale suffisante.

Cet axe ne se limite pas au soutien des plus pauvres. Il s'agit de garantir à chaque compatriote une protection minimale, y compris lorsqu'un accident, une maladie ou une crise fait brutalement basculer une situation jusque-là stable.

PROPOSITIONS

1. **Renforcer la catégorie aidée de la CFE.** Financer par la solidarité nationale, c'est-à-dire par le budget de l'État, les missions de service public assurées par la CFE : catégorie aidée et accès sans questionnaire médical ni condition d'âge pour les Français·es. Instaurer, avec la CFE, la progressivité des cotisations de la catégorie aidée afin qu'elle demeure financièrement accessible aux plus vulnérables. Étendre jusqu'à 26 ans le soutien destiné aux jeunes vulnérables.
2. **Renforcer les aides sociales consulaires.** Étendre jusqu'à 26 ans le soutien financier consulaire aux jeunes vulnérables, en prolongeant le secours mensuel spécifique enfant au-delà de la majorité. Garantir une couverture santé par la CFE aux allocataires sociaux, notamment aux bénéficiaires de l'allocation de solidarité âgé·es de plus de 65 ans.
3. **Consolider les organismes locaux d'entraide.** Conclure des conventions pluriannuelles avec les associations qui accompagnent les personnes âgées, les malades, les familles précaires et les victimes de violences. Simplifier les critères d'attribution du dispositif de soutien au tissu associatif des Français·es à l'étranger (STAFE) et encourager les projets favorisant l'insertion sociale, la lutte contre les discriminations et la protection de l'environnement.

4. **Protéger les stagiaires et volontaires.** Garantir une information sur le droit local, une convention claire, une couverture sociale et des recours en cas d'exploitation.
5. **Protéger les travailleur·euses Français·es à l'étranger.** Diffuser une information fiable sur le droit local, les conventions de l'Organisation internationale du travail, la syndicalisation et les recours en cas de non-paiement ou d'exploitation.
6. **Créer un fonds de soutien aux petites activités en crise.** Aider les indépendant·es, associations et très petites entreprises affecté·es par une catastrophe sanitaire, climatique ou sécuritaire lorsqu'ils et elles respectent des critères sociaux et environnementaux.

AXE 4

GARANTIR LA CONTINUITÉ DES DROITS ET UN RETOUR EN FRANCE DANS DE BONNES CONDITIONS

Garantir la continuité des droits et un retour en France dans de bonnes conditions (santé, retraites, comptes bancaires)

Les parcours internationaux fragmentent les droits. Une carrière peut relever de plusieurs régimes, un retour en France peut ouvrir une période sans couverture maladie et l'accès aux comptes bancaires ou aux démarches administratives devient parfois un obstacle en soi. Les situations les plus difficiles concernent souvent les personnes qui rentrent après une crise, une séparation ou une maladie, ainsi que les jeunes qui s'installent en France pour étudier.

Faciliter le retour en France n'est pas seulement une exigence de justice pour les personnes concernées. C'est aussi l'intérêt du pays : les Français·es de l'étranger reviennent avec des expériences, des réseaux et des compétences qui enrichissent la société française. L'objectif n'est pas de substituer un régime français aux systèmes sociaux des pays de résidence. Il est d'éviter les angles morts, d'améliorer les conventions bilatérales et de garantir la continuité des droits à chaque étape du parcours.

PROPOSITIONS

1. **Supprimer le délai de carence de trois mois au retour.** Ouvrir immédiatement les droits à l'Assurance maladie aux Français·es qui se réinstallent durablement en France lorsqu'ils ne relèvent ni d'une activité professionnelle ni d'un accord de coordination applicable.
2. **Simplifier les retraites internationales.** Améliorer la totalisation des périodes travaillées, sécuriser les certificats de vie par plusieurs voies et réviser les décotes qui pénalisent les carrières courtes ou fragmentées. Lorsque les règlements européens ou une convention bilatérale le permettent, afficher dans le compte retraite, dès le retour en France, les périodes d'assurance accomplies à l'étranger.

3. **Conclure de nouvelles conventions de sécurité sociale et rendre effectifs les accords existants.** Faire aboutir en priorité les discussions avec l'Australie et permettre l'entrée en vigueur de l'accord avec la Chine. Ouvrir des négociations avec les principaux pays dépourvus de convention, notamment les Émirats arabes unis, le Mexique, le Liban et la Thaïlande, et renégocier les accords qui créent des ruptures de droits ou pénalisent les assuré·es.
4. **Créer un guichet unique du retour en France.** Permettre, depuis l'étranger, de constituer un dossier unique transmis aux organismes compétents (Assurance maladie, CAF, France Travail, préfecture et rectorat) et d'en suivre l'avancement en un seul endroit. Prévoir une procédure accélérée pour les retours liés à une crise, une séparation, une maladie ou une situation de vulnérabilité.
5. **Garantir le droit au compte et aux paiements.** Lutter contre les clôtures discriminatoires liées à la résidence et améliorer l'accès aux services bancaires nécessaires aux impôts, pensions et démarches administratives.
6. **Faciliter la reconnaissance des acquis professionnels.** Améliorer la validation des diplômes, compétences et expériences lors d'un retour en France, y compris pour l'accès aux concours et emplois publics.
7. **Adapter messervices.etudiant.gouv.fr aux jeunes Français·es de l'étranger.** Créer un parcours dédié reliant Parcoursup et Mon Master, le dossier social étudiant, le logement, la reconnaissance des diplômes et l'ouverture des droits à l'Assurance maladie. Permettre le dépôt unique des pièces, proposer un calendrier personnalisé et garantir une assistance accessible depuis l'étranger.
8. **Garantir l'accès immédiat aux droits étudiant·es.** Permettre aux jeunes qui s'installent en France pour étudier d'ouvrir sans délai leurs droits sociaux et d'accéder aux services universitaires.
9. **Reconnaître les diplômes et parcours étrangers.** Accélérer les attestations de comparabilité, réduire les frais de traduction et éviter la répétition de certifications déjà établies.

AXE 5

FAIRE VIVRE UNE FRANCOPHONIE DES PEUPLES

Reconnaître le français comme une langue commune, soutenir la diversité culturelle et construire des coopérations libérées des rapports coloniaux.

La francophonie ne peut plus être pensée comme le prolongement de l'influence française ni comme la défense d'une langue figée. Le français appartient à toutes celles et ceux qui le parlent et l'enrichissent, en Afrique, dans les Amériques, en Europe, en Asie, dans les territoires ultramarins et au sein des diasporas.

Beaucoup de Français·es de l'étranger sont plurilingues et binationaux·ales et se trouvent au cœur de cette francophonie vivante. Leur expérience peut contribuer à construire des relations culturelles fondées sur la réciprocité, la circulation des œuvres et des savoirs, la reconnaissance des langues locales et le dialogue entre les peuples.

PROPOSITIONS

1. **Reconstruire le service public culturel à l'étranger.** Rétablir une programmation budgétaire pluriannuelle pour les Instituts français, les Alliances françaises, les établissements de recherche et les services culturels, tout en garantissant les droits de leurs personnels recrutés localement.

2. **Démocratiser la coopération culturelle.** Associer les artistes, les associations, les personnels, les élu·es consulaires et les sociétés civiles locales à la définition des programmations soutenues par la France. Préserver l'autonomie des Alliances françaises et mettre fin aux politiques culturelles décidées exclusivement depuis Paris.

3. **Créer un fonds de coopération et de création francophone.** Financer des coproductions associant plusieurs pays dans le cinéma, la musique, le spectacle vivant, le livre, le jeu vidéo et les médias numériques. Confier la sélection des projets à des jurys internationaux représentant la diversité des francophonies.

4. **Soutenir le plurilinguisme et la traduction.** Financer la traduction des œuvres du français vers les langues locales, créoles et régionales, et réciproquement. Développer le sous-titrage, l'édition bilingue et la circulation des littératures et productions culturelles du monde francophone.

5. **Garantir l'accès à la culture des Français·es de l'étranger.** Rendre Culturethèque gratuitement accessible à tous nos compatriotes, renforcer les médiathèques et les programmations culturelles de proximité et soutenir les projets portés par les associations, les établissements scolaires et les réseaux FLAM.

6. **Garantir la visibilité des créations francophones en ligne.** Imposer davantage de transparence aux plateformes et construire avec les pays francophones des obligations communes de mise en valeur des œuvres en français. Renforcer TV5MONDEplus et ouvrir davantage sa gouvernance aux médias publics des différents continents.

7. **Créer un programme de mobilité culturelle francophone.** Financer, sous conditions sociales, la circulation réciproque des artistes, traducteur·ices, étudiant·es, chercheur·euses et professionnel·les de la culture, notamment dans une logique Sud-Sud et pas uniquement entre Paris et les anciennes colonies.

8. **Décoloniser les relations culturelles.** Adopter une loi-cadre facilitant la restitution des biens acquis illicitement pendant la période coloniale, accélérer les recherches de provenance et garantir l'accès aux archives. Construire avec les pays concernés des partenariats durables de conservation, de formation et de circulation des œuvres.

9. **Acter la propriété commune de la langue française.** Soutenir la création d'une académie francophone installée hors de France et réunissant des écrivain·es, artistes, enseignant·es, chercheur·euses et représentant·es des sociétés civiles de tous les continents.

AXE 6

ORGANISER LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE DU RÉSEAU EXTÉRIEUR

Appliquer la règle verte, protéger les biens communs et soutenir la justice climatique dans les pays de résidence

Les Français·es établi·es hors de France sont directement confronté·es aux incendies, aux inondations, aux sécheresses, aux cyclones, à la pollution et aux tensions sur l'eau. Ils et elles sont souvent les premiers témoins des conséquences concrètes du dérèglement climatique et peuvent faire connaître en France les solutions développées dans leurs pays de résidence.

La responsabilité écologique de la France ne s'arrête pas à ses frontières. Elle concerne l'empreinte de son réseau diplomatique, consulaire, scolaire et culturel, mais aussi les activités soutenues par ses opérateurs et ses garanties publiques. La bifurcation ne peut toutefois reposer sur la culpabilisation individuelle ni sur une restriction indistincte de la mobilité. Elle doit être planifiée, financée et socialement juste, en faisant contribuer d'abord les activités les plus polluantes.

PROPOSITIONS

1. **Adopter une programmation écologique du réseau extérieur.** Établir pour les ambassades, consulats, instituts culturels et établissements scolaires des objectifs pluriannuels et publics concernant l'énergie, l'eau, les achats, les déchets, les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre. Publier chaque année les résultats obtenus.
2. **Faire des établissements scolaires des lieux de bifurcation.** Financer des plans élaborés avec les élèves, les personnels, les parents et les élu·es consulaires portant sur l'alimentation, les transports, la biodiversité, les déchets, l'eau et l'éducation populaire à l'écologie.
3. **Créer un volet écologique du STAFE et élargir ses critères d'éligibilité.** Soutenir les projets qui associent les Français·es de l'étranger aux populations locales autour de l'adaptation climatique, de la biodiversité, de l'accès à l'eau, de l'agroécologie, du recyclage ou de l'éducation populaire. Reconnaître comme éligibles les initiatives qui contribuent à la coopération et au rayonnement écologiques de la France, même lorsque leurs bénéficiaires ne sont pas majoritairement français.
4. **Soutenir les coopérations écologiques locales.** Financer des partenariats entre associations, collectivités, établissements scolaires, universités et petites structures qui protègent les forêts, les océans, les sols, la biodiversité et les ressources en eau.

5. **Préparer les communautés aux catastrophes.** Intégrer les risques climatiques aux plans de sécurité consulaires, établir des cartes de vulnérabilité, diffuser des alertes accessibles et prévoir des protocoles spécifiques pour les personnes âgées, handicapées ou isolées.
6. **Mettre fin au soutien public aux projets fossiles.** Conditionner les financements, garanties à l'export et soutiens de Business France au respect d'objectifs sociaux et écologiques vérifiables, et exclure les nouveaux projets d'exploration ou d'exploitation des énergies fossiles.
7. **Garantir une mobilité écologiquement responsable et socialement juste.** Préserver les déplacements familiaux essentiels, réduire les démarches et missions inutiles, développer les alternatives ferroviaires lorsque celles-ci existent et faire contribuer davantage l'aviation d'affaires et les usages les plus fréquents.
8. **Rendre les achats et la restauration exemplaires.** Introduire des critères de proximité, de durabilité, de réduction des emballages, de respect du droit du travail et de lutte contre la déforestation importée dans les marchés du réseau extérieur.
9. **Créer un réseau d'expertise écologique des Français de l'étranger.** Associer élu·es consulaires, chercheur·euses, associations, syndicats et professionnels afin de documenter les impacts locaux, de partager les expériences utiles et d'éclairer le Parlement.
10. **Protéger les défenseurs de l'environnement.** Mobiliser les moyens diplomatiques et consulaires pour les scientifiques, journalistes, syndicalistes, peuples autochtones et militant·es menacé·es en raison de leur action.
11. **Étendre le droit international de l'environnement.** Défendre la reconnaissance du crime d'écocide, la création d'une juridiction internationale climatique et environnementale, la protection des biens communs mondiaux et des mécanismes de justice pour les pertes et dommages climatiques.
12. **Rénover et adapter le parc immobilier du réseau extérieur.** Programmer la rénovation énergétique et l'adaptation climatique des bâtiments appartenant à l'État, en priorisant les zones les plus exposées. Inscrire des exigences de performance énergétique, de sobriété en eau, de protection contre les risques climatiques et de recours aux énergies renouvelables dans le cahier des charges de toute acquisition, location ou renouvellement de bail par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

AXE 7

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES PATRIARCALES ET LES DISCRIMINATIONS : PROTÉGER LES COMPATRIOTES

Une diplomatie féministe qui se traduit par des moyens, des procédures et des droits effectifs.

L'isolement, la dépendance économique, un droit de séjour lié au conjoint ou l'absence de réseau local peuvent aggraver les violences. Les personnes binationales, racisées, LGBTQIA+ ou en situation de handicap peuvent aussi subir des discriminations de la part d'institutions locales ou françaises. Les enfants figurent parmi les plus vulnérables : conflits familiaux transfrontaliers, déplacements illicites, violences vicariantes et ruptures de suivi éducatif ou social exigent une attention et des moyens spécifiques.

Dans le respect de la souveraineté du pays de résidence, la protection consulaire doit mobiliser tous les leviers disponibles : information, mise à l'abri, aide juridique, accompagnement administratif, retour sécurisé et action diplomatique face aux atteintes graves aux droits fondamentaux.

PROPOSITIONS

1. **Créer un protocole mondial contre les violences sexistes et sexuelles.** Désigner des référent·es formé·es dans chaque poste, garantir un contact d'urgence et constituer un réseau fiable d'avocat·es, médecins, psychologues et associations.
2. **Créer un fonds de solidarité pour les victimes.** Financer l'hébergement, les soins, l'aide psychologique, les frais juridiques, la traduction et, lorsque cela est nécessaire, le transport vers un lieu sûr.
3. **Former chaque année les personnels.** Organiser une formation obligatoire sur les violences, le racisme, les LGBTphobies, le handicap, le harcèlement et l'accueil des victimes.
4. **Garantir l'information sur les droits sexuels et reproductifs.** Rendre accessibles les informations sur la contraception, l'IVG, les soins et les dispositifs de soutien, notamment dans les pays où ces droits sont restreints.
5. **Renforcer l'insertion professionnelle des femmes.** Soutenir les associations d'aide à l'emploi, de mise en réseau et de promotion des femmes entrepreneuses à l'étranger.

6. **Garantir des postes diplomatiques sûrs et accessibles.** Créer une procédure indépendante de signalement des violences sexistes et des discriminations, et mettre en conformité les locaux, sites, documents et réunions avec les exigences d'accessibilité.
7. **Protéger les droits des personnes LGBTQIA+.** Garantir un accueil confidentiel, une information fiable et une capacité de protection renforcée lorsque l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sont criminalisées.
8. **Accompagner les séparations et déplacements internationaux d'enfants.** Renforcer l'information juridique, la coopération judiciaire et garantir la sécurité des mères qui protègent leurs enfants victimes d'inceste dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.
9. **Améliorer la transcription de l'état civil.** Réduire les délais, sécuriser les parcours des familles binationales et garantir l'égalité de traitement des familles reconnues par le droit français.
10. **Soutenir les associations de défense des droits.** Financer de façon transparente les structures locales d'accompagnement des victimes et de prévention des violences et discriminations.

AXE 8

PORTER LA PAIX, LE DROIT INTERNATIONAL ET UNE DIPLOMATIE NON-ALIGNÉE

Revendiquer le non-alignement et l'indépendance de la France face aux impérialismes et faire respecter le droit international

Les Français·es établi·es hors de France sont souvent les premier·es témoins des guerres, des dérives autoritaires, des atteintes aux droits humains et des politiques migratoires brutales. Ils et elles sont aussi directement concerné·es par la capacité de la France à informer, protéger, évacuer et agir avec cohérence.

Le réseau extérieur ne doit pas être réduit à la promotion des intérêts commerciaux. La politique étrangère doit être contrôlée par le Parlement et guidée par le droit international, sans traitement différent selon les gouvernements alliés ou adversaires. À Gaza, la France doit agir pour mettre fin au génocide en cours. La procédure pendante devant la Cour internationale de Justice au titre de la Convention sur le génocide et les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale rappellent qu'aucun·e dirigeant·e ne peut être placé au-dessus de la justice.

PROPOSITIONS

1. **Rétablir les moyens de l'action diplomatique.** Renforcer les capacités d'analyse, de coopération, de traduction et de présence de terrain, ainsi que les droits des personnels titulaires et recruté·es locaux, dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle de notre outil diplomatique.
2. **Rendre au Parlement le contrôle des engagements militaires et des ventes d'armes.** Soumettre tout envoi de forces armées à l'étranger à une autorisation préalable du Parlement, renouvelée chaque année. Rendre effective et pluraliste la commission parlementaire chargée des exportations d'armements et lui donner accès aux licences, aux livraisons réellement effectuées, aux destinataires finaux et aux biens à double usage. Soumettre également les accords de défense, de stationnement et de coopération militaire à un examen et à une autorisation parlementaire.
3. **Faire du droit international la règle commune.** Soutenir l'ONU, la Cour internationale de Justice, la Cour pénale internationale et l'application cohérente de leurs décisions, résolutions et mandats, sans deux poids, deux mesures.
4. **Agir pour mettre fin au génocide à Gaza.** Exiger le respect intégral et durable du cessez-le-feu et la cessation de toutes les violations du cessez-le-feu, la levée du blocus, l'accès humanitaire complet, le retour des personnes déplacées et la protection des personnels médicaux et humanitaires, des journalistes et des agents des Nations unies. Cesser toute vente d'armes à Israël.

5. **Soutenir pleinement la justice internationale.** Coopérer avec la CPI, protéger son indépendance et ses moyens, refuser toute mesure de rétorsion contre ses magistrats et exécuter les mandats d'arrêt en vigueur, notamment ceux visant Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant. Soutenir la procédure engagée devant la CIJ et l'exécution de ses mesures conservatoires.
6. **Décréter un embargo sur les armes et suspendre les accords complices.** Interdire les livraisons et transferts d'armes susceptibles de contribuer aux crimes commis à Gaza, demander la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël et imposer des sanctions ciblées aux responsables de violations graves.
7. **Faire vivre pleinement la reconnaissance de l'État de Palestine et combattre la colonisation.** Tirer toutes les conséquences de la reconnaissance française du 22 septembre 2025 : défendre la pleine souveraineté palestinienne sur les territoires occupés depuis 1967 et la reconnaissance de Jérusalem-Est comme capitale, et agir pour la fin de l'occupation, de la colonisation et de l'annexion.
8. **Combattre partout la prise d'otages et la détention arbitraire.** Faire de la libération immédiate des otages, des prisonnier·es de conscience et des personnes détenues arbitrairement une exigence constante de la diplomatie française, quels que soient les auteurs ou les États concernés. Exiger l'accès du Comité international de la Croix-Rouge aux lieux de détention, le respect des conventions de Genève pour les prisonnier·es de guerre et renforcer la protection consulaire des Français·es emprisonné·es à l'étranger. En Israël et en Palestine, agir notamment pour la libération des Palestinien·nes détenu·es arbitrairement ou sans procès équitable.
9. **Améliorer la protection en période de crise.** Actualiser les plans de sécurité, les capacités d'évacuation, l'information multilingue et les dispositifs destinés aux personnes vulnérables, sans discrimination de nationalité ou de situation familiale.
10. **Défendre les droits des personnes migrantes.** Faire du sauvetage des vies, du droit d'asile, de la lutte contre les traitements inhumains et du respect des conventions internationales des priorités de l'action française et européenne.
11. **Développer la coopération populaire.** Soutenir les échanges scolaires, universitaires, scientifiques, syndicaux, culturels et associatifs, ainsi que les programmes de mobilité accessibles sous condition de ressources et les volontariats de solidarité internationale.
12. **Soutenir les francophonies, la culture et la recherche françaises à l'étranger.** Renforcer les crédits culturels de proximité, financer la coopération scientifique associant les chercheurs français établis à l'étranger aux laboratoires publics et faciliter la circulation des œuvres, des artistes et des chercheurs.
13. **Protéger les lanceurs d'alerte et les défenseurs des droits.** Mobiliser les visas, l'accueil, l'asile et la protection diplomatique lorsque leur sécurité est menacée.
14. **Associer les Français·es de l'étranger à la diplomatie de paix.** Valoriser leurs connaissances linguistiques, professionnelles et culturelles, et organiser la remontée de leurs alertes et analyses vers le Parlement et le ministère.
15. **Défendre une diplomatie féministe cohérente.** Évaluer l'impact des politiques étrangères sur les droits des femmes et soutenir les organisations locales qui les défendent.

16. **Faire de la paix une priorité budgétaire.** Renforcer la prévention des conflits, la coopération civile, la diplomatie scientifique, l'aide humanitaire indépendante et le financement des juridictions internationales.

AXE 9

RÉPONDRE À L'URGENCE DÉMOCRATIQUE

Donner un pouvoir réel aux citoyen·nes, aux conseils consulaires et à l'Assemblée des Français·es de l'étranger.

Les conseiller·es des Français·es de l'étranger sont les élu·es de proximité de communautés parfois dispersées sur plusieurs pays. Ils et elles connaissent les difficultés d'accès aux services, les besoins scolaires, les situations sociales et les conséquences locales des crises. Pourtant, leurs avis restent généralement consultatifs.

La faible participation aux élections consulaires tient aussi à cette absence de pouvoir visible. La démocratie se renforce lorsque les élu·es disposent de moyens, lorsqu'une délibération reçoit une réponse et lorsque les citoyen·nes peuvent constater l'effet de leur vote.

PROPOSITIONS

1. **Réviser la loi du 22 juillet 2013.** Attribuer aux conseils consulaires un droit de saisine, des compétences délibératives sur une part des crédits locaux et un budget pour les réunions publiques, les déplacements et l'expertise.
2. **Rendre la consultation et la réponse obligatoires.** Imposer au Gouvernement de consulter les conseils consulaires et l'AFE sur les réformes qui les concernent, puis de répondre dans un délai fixé à leurs délibérations.
3. **Renforcer l'Assemblée des Français·es de l'étranger.** Lui attribuer un budget propre, un secrétariat permanent, un appui juridique et légistique, un pouvoir d'audition et un droit d'initiative. Organiser un travail régulier avec les conseils consulaires et transmettre aux présidences et aux conférences des présidents des deux assemblées toute résolution adoptée à l'unanimité par l'AFE afin d'en demander l'inscription à l'ordre du jour.
4. **Ouvrir le débat sur l'élection directe de l'AFE.** Étudier un scrutin permettant aux citoyen·nes de désigner directement leurs représentants à l'Assemblée des Français·es de l'étranger.
5. **Augmenter le nombre de bureaux de vote.** Ouvrir des sites supplémentaires lorsque les distances, les frontières intérieures ou les capacités de transport rendent le vote à l'urne difficile.

6. **Garantir plusieurs modalités de vote sûres.** Maintenir le vote à l'urne, par procuration et par internet, prévoir une solution de secours et soumettre le vote électronique à des audits publics indépendants.
7. **Faciliter l'inscription électorale.** Organiser des campagnes régulières, des rappels avant les dates limites et une vérification simple des coordonnées de contact.
8. **Créer une cellule d'analyse et d'évaluation des politiques publiques pour les Français·es de l'étranger auprès de l'AFE.** Examiner, avant chaque réforme fiscale ou sociale, ses effets sur les non-résidents, les familles binationales et les personnes qui reviennent en France.
9. **Associer les jeunes aux décisions consulaires.** Réserver des consultations et des groupes de travail aux moins de 30 ans sur l'éducation, l'emploi, le climat et la participation démocratique.
10. **Associer les Français·es de l'étranger à la VIe République.** Garantir leur représentation dans le processus constituant et examiner la place du Sénat, de l'AFE et des conseils consulaires dans les nouvelles institutions.

LE MANDAT SÉNATORIAL

UNE MÉTHODE DE TRAVAIL VÉRIFIABLE

Le Sénat peut agir par la loi, le budget, le contrôle du Gouvernement, les auditions, les missions d'information et le suivi des conventions internationales. Le mandat doit aussi rester relié aux élu·es consulaires et aux réalités locales.

Nous proposons les engagements de fonctionnement suivants, qui pourront faire l'objet d'un bilan annuel public.

1. **Déposer une proposition de loi sur la démocratie consulaire.** Elle portera sur les compétences des conseils consulaires, le droit de saisine, l'obligation de réponse et les moyens de l'AFE.
2. **Défendre chaque année les programmes 151 et 185.** Les amendements et votes seront publiés avec une présentation claire de leurs conséquences sur les services, les bourses et l'AEFE. Nous porterons nos propositions dans le débat sur la réforme de l'AEFE, la compensation des pensions civiles et un bouclier tarifaire fondé sur le reste à charge des familles.
3. **Porter la suppression de la carence sanitaire au retour.** Une initiative législative sera déposée dès le début du mandat et suivie lors de chaque texte de financement de la Sécurité sociale.
4. **Contrôler la bifurcation écologique du réseau extérieur.** Demander un rapport annuel sur l'empreinte du réseau, ses rénovations, ses achats, ses déplacements, les financements écologiques du STAFE et les soutiens publics accordés à l'étranger.
5. **Faire respecter le droit international.** Organiser des auditions et travaux de contrôle sur Gaza, les exportations d'armes, les accords internationaux et la coopération de la France avec la CPI et la CIJ.
6. **Travailler régulièrement avec les élu·es et les citoyen·nes.** Deux réunions annuelles avec les élu·es consulaires et une conférence publique permettront de préparer les textes et d'examiner le bilan du mandat.
7. **Créer des groupes de travail thématiques.** Ils associeront les élu·es consulaires, l'AFE, des professionnel·les et des personnes concernées afin de préparer les propositions de loi et amendements.
8. **Mettre en place un contact direct pour les élu·es.** Un canal identifié sera accessible sur tous les fuseaux horaires avec un engagement de première réponse sous sept jours ouvrés.

9. **Publier un rapport annuel de mandat.** Il présentera les votes, amendements, auditions, déplacements, dépenses, rencontres avec des représentant·es d'intérêts, désaccords et suites données aux demandes des élu·es.
10. **Organiser des permanences régionales en cas de crise.** Des réunions rapides seront tenues avec les élu·es et les associations des zones concernées afin de transmettre les besoins au Gouvernement.
11. **Évaluer l'application des mesures.** Des indicateurs simples suivront les délais consulaires, le reste à charge scolaire, les aides sociales, la participation électorale, les résultats écologiques et le traitement des saisines.
12. **Préparer 2027 sans suspendre le travail de terrain.** L'inscription électorale, la participation citoyenne et les batailles nationales seront menées en maintenant l'activité législative et le suivi des dossiers individuels et collectifs.

CONCLUSION :

LA NOUVELLE FRANCE EST LÀ !

Être Française ou Français loin de France, ce n'est pas vivre en marge de la République. C'est contribuer chaque jour aux liens de notre pays avec le reste du monde tout en éprouvant directement ses promesses et ses limites.

La Nouvelle France existe sur tous les continents. Elle exige des services publics présents, des droits sociaux continus, une démocratie réelle, une bifurcation écologique planifiée et une politique extérieure fidèle à la paix et au droit international.

Elle ne demande aucun privilège : Liberté, Égalité et Fraternité doivent avoir la même force pour toutes et tous, quel que soit le lieu de résidence.